



### 3. Validation du projet scientifique et culturel (PSC) en vue de la rénovation du Musée de la Mine

Monsieur CORNU présente le projet scientifique et culturel (PSC) élaboré par le Musée des Technique et Culture Comtoises en relation avec le conseil scientifique mis en place par le comité de pilotage pour la rénovation du Musée de la Mine Marcel Maulini.

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** le projet scientifique et culturel présenté pour la rénovation du Musée de la Mine.

### 4. Location de la salle Broly et tarifs

Les tarifs restent inchangés.

### 5. Demandes d'aides financières :

- pour l'éclairage public

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de renouvellement du parc d'éclairage public de la commune, consistant à remplacer les luminaires existants par des luminaires à lampes LED.

Cette opération s'avère indispensable compte tenu du caractère obsolète et énergivore de la plupart des installations.

Il présente l'estimation du coût de cette opération, effectuée par le cabinet « SCENERGIE », lequel a également réalisé l'analyse du parc actuel en collaboration avec le SIED 70 :

le montant des travaux s'élèverait à 397 489.81 € HT et le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à 13 300.00 € HT, soit un total de 410 789.81 € HT.

Il précise que des subventions peuvent être sollicitées et demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de renouvellement du parc d'éclairage public présenté par le cabinet SCENERGIE pour un montant prévisionnel de 410 789.81 € HT ;
- **SOLLICITE** les subventions suivantes :
  - o Aide financière de l'Etat au titre de la DETR,
  - o Aide financière du SIED 70,
- **PREVOIT** le plan de financement suivant :
  - o DETR (30 %) ----- 123 236.94 €
  - o SIED 70 (7 %) ----- 28 755.28 €
  - o Emprunt ----- 258 797.59 €
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2016 ;
- **S'ENGAGE** à autofinancer les travaux si le montant des subventions accordées est inférieur au montant sollicité.

- **pour la protection des captages**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation de mise en place de protections réglementaires des captages d'alimentation en eau potable et présente l'évaluation faite par le cabinet REILÉ du coût de cette opération, lequel s'élève à 49 187 € HT.

Il précise qu'outre le concours financier de l'Agence de l'eau sollicité par délibération n° 43 du 20 juin 2014, une subvention au titre de la DETR peut être demandée. Il propose donc au Conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le tableau d'évaluation du coût total de la mise en place des protections réglementaires des captages d'alimentation en eau potable présenté par le cabinet REILÉ et se montant à 49 187 € HT ;
- **SOLLICITE** les subventions suivantes :
  - o Aide financière de l'Etat au titre de la DETR,
  - o Aide financière de l'Agence de l'eau,
- **PREVOIT** le plan de financement suivant :
  - o DETR (20 % sur les travaux) ----- 7 930.00 €
  - o Agence de l'eau (forfait procédure) ----- 7 250.00 €
  - o Agence de l'eau (50 % sur les travaux) ----- 19 825.00 €
  - o Autofinancement ----- 14 182.00 €
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2016 ;
- **S'ENGAGE** à autofinancer les travaux si le montant des subventions accordées est inférieur au montant sollicité.

## 6. Divers

Les informations diverses seront publiées ultérieurement.

*Séance levée à 20h15.*

